

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr TISSERAND Patrick, Mme VERMEERSCH Odile, Mr LE FLOCH Jean-Claude, Mr COURTY José, Mme CAPELLE Brigitte, Mr HUBERT Cyril, Mr LEBLOND Odil, Mr DAMBRON Cyril et Mr GAUCHER Jérôme.

Absents représentés : Mr PERTOIS Gilles représenté par Mr BAUCHET Jean-Marie.

Absents : Mr GUYON Pascal et Mr BOUCQUEMENT Jacky.

Secrétaire de séance : Mme CAPELLE Brigitte.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N° 19/2017 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2016 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr LE FLOCH Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :			
Résultats de l'exercice	436 011,67	483 325,48	47 313,81
Solde reporté		639 351,98	639 351,98
Résultat à affecter			686 665,79
<u>Section d'investissement</u> :			
Résultats de l'exercice	128 174,34	132 781,35	4 607,01
Solde reporté	33 573,01		- 33 573,01
Solde global d'exécution			- 28 966,00
<u>Restes à réaliser au 31/12</u> :			
Fonctionnement	-	-	-
Investissement	11 980,00	-	- 11 980,00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)	609 739,02	1 255 458,81	645 719,79

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016.

N° 20/2017 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE DRESSÉ PAR LE RECEVEUR Mr GORLIER Alain :

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 21/2017 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 :

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le compte administratif 2016 qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **686 665,79 €**,

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

. un solde d'exécution global de	- 28 966,00 €
. un solde de restes à réaliser de	11 980,00 €
entraînant un besoin de financement de	40 946,00 €

Vu les **états des restes à réaliser au 31 décembre 2016**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Considérant que le budget 2016 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) **à la section d'investissement** (compte 021) de 381 543.13 €,

Décide sur proposition du Maire, et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)	40 946,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	645 719,79 €

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2017 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le Budget Primitif.

N° 22/2017 – SUBVENTIONS 2017 :

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, fixe comme suit les subventions communales 2017 aux associations suivantes :

Billard Club de Grauves	350.00€
Union Sportive Avize Grauves	350.00€
Tennis de Table de Grauves	350.00€
Société de Tir la Canardière (Ball Trap)	350.00€
Société de Tir la Canardière Subvention exceptionnelle	300.00€
Club Modélisme de Grauves	250.00€
Familles Rurales de Grauves « La Ruche » Reversement du Contrat Enfance Jeunesse	4000.00€
Club L'Age d'Or de Grauves	250.00€
ACPG – CATM de Grauves	250.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grauves	250.00€
Confrérie Saint Vincent de Grauves	250.00€
Chorale des Coteaux Sud d'Epernay	250.00€
L'art de Vivre	250.00€
Jeunesse de Grauves	250.00€
Les Coteaux Sud d'Epernay	350.00€
Comité des Fêtes de Grauves	2500.00€
GASPA de Grauves	250.00€
Grauves d'Hier et d'Aujourd'hui	250.00€
Sports et Loisirs à Grauves	350.00€
EntourAge	661.00€
Total	12061.00€

N° 23/2017 – VOTE DES TAUX DES TAXES :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, vote les taux communaux 2017 soit :

- Taxe d'habitation **15.74 %**
- Taxe foncière (bâti) **18.34 %**
- Taxe foncière (non bâti) **20.13 %**

N° 24/2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Après en avoir délibéré, et l'unanimité, le Conseil Municipal, arrête et vote le Budget Primitif 2017 en équilibre, soit :

- Section de fonctionnement : **1 108 731,79 €**
- Section d'investissement : **656 486,79 €**

N° 25/2017 – TARIF PRÊT TONNELLES DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis 3 tonnelles pour les besoins des manifestations communales et envisage d'en acheter une quatrième.

Il propose que :

- ces tonnelles soient louées aux associations de Grauves au prix de 60,00€ par tonnelle.
- la caution demandée serait de 1500,00€ pour l'ensemble des tonnelles réservées.
- les associations devront fournir une attestation d'assurance.
- les associations devront aider l'agent communal pour le nettoyage et le rangement des tonnelles après vérification de l'état d'entretien de celles-ci.

Après discussion, 1 conseiller propose que la location soit mise à l'essai pour estimer les avantages et les contraintes et 2 autres conseillers souhaitent que la location prenne effet dans un an.

Après en avoir délibéré, et à 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour, le Conseil Municipal décide d'accepter, avec essai, la proposition du maire.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Mr LEBLOND Odil, conseiller municipal, fait don d'un pupitre pour le fleurissement du village.
- ⇒ Mr GAUCHER Jérôme, conseiller municipal, souhaite connaître le suivi du dossier de vente de la maison des héritiers Bardout. Monsieur le Maire lui confirme que la commune n'achètera pas et ne préemptera pas ce bien. Les documents concernant cette vente sont attendus de signature.
- ⇒ Suite à la fermeture de la boulangerie de Moslins, la machine à pain, située Grande Rue, devrait être enlevée dans les jours à venir.
- ⇒ Mme VERMEERSCH, 4^{ème} Adjoint et Vice-Présidente de la Commission Information et Communication, informe du suivi de la création de la page Facebook pour la Mairie. Après avoir obtenu des renseignements de la Communauté d'Agglomération et après s'être réunie, la commission a défini les grandes lignes de la création de la page Facebook. Mme VERMEERSCH fait lecture de ces documents :
- 1- l'utilité de la création d'une page Facebook,
 - 2- les modalités de fonctionnement
 - 3- les documents visibles sur la page d'accueil : coordonnées, jours et horaires d'ouverture, du secrétariat de mairie, la situation géographique et description du village
 - 4- la charte d'utilisation.
- Cette page est ouverte à tous (habitants de Grauves et extérieurs) mais sera gérée par tous les membres de la commission Information et Communication ainsi que la secrétaire de Mairie en tant qu'administrateurs et modérateurs.
- ⇒ Mr HUBERT Cyril, conseiller municipal et Vice-Président de la Commission Sport et Relations avec les Associations, informe qu'un acte de vandalisme a été commis sur la piste de modélisme. Le terrain a été abîmé par une voiture. Le Conseil Municipal déplore cet acte.
- ⇒ Mr le Maire ajoute que suite à la location de la salle associative du week-end précédent ce conseil, un drapeau de la Mairie a été cassé et un autre a disparu, des canettes de bière ont été laissées sur les espaces verts de la mairie et que des personnes ont même vomi sur les marches de la mairie. Il précise que ce n'est pas la première fois que ces incivilités sont constatées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ